Canada Labour Relations Board

1989-90 Estimates

Part III

Expenditure Plan

89-03615/

The Estimates ents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1989

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1990-III-28
ISBN 0-660-54699-X

1989-90 Estimates

Part III

Canada Labour Relations Board

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 -- Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates	1988-89 Main Estimates
	Canada Labour Relations Board		
10	Program expenditures	6,951	6,377
(S)	Contributions to employee benefit plans	766	712
	Total Agency	7,717	7,089

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1989-90 Main Estimates
	Canada Labour Relations Board	
10	Canada Labour Relations Board - Program expenditures	6,951,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates				1988-89 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary Operating	Capital	Total	
Canada Labour Relations Board	90	7,705	12	7,717	7,089
1988-89 Authorized person-years	103				

Note: The person-year figures for the upcoming fiscal year 1989-90 reflect the removal of Governor in Council appointees, since these person-years are no longer controlled by Treasury Board.

B. Use of 1987-88 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Canada Labour Relations Board			
10	Program expenditures	5,922,000	6,027,000	5,939,606
(S)	Contributions to employee benefit plans	661,000	711,000	711,000
	Total Program - Budgetary	6,583,000	6,738,000	6,650,606

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90

1. Highlights

The Canada Labour Relations Board's principal objective for 1989-90 is to fulfil its mandate in accordance with Part I of the Canada Labour Code (Industrial Relations).

Plans for 1989-90 call for:

- a thorough review of the Canada Labour Relations Board Regulations in order to facilitate the processing of applications filed before the Board (see page 13);
- a reduction of the number of cases pending (see page 15);
- an effort to expedite the processing of all cases before the Board; the Board expects to render some 780 decisions (see page 15).

2. Summary of Financial Requirements

Funding requirements for the Canada Labour Relations Board for both the Estimates and the current fiscal year are presented in Figure 1.

Figure 1: Financial Requirements

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Change
Canada Labour Relations Board	7,717	7,089	628
Person-years	90	103	(13)

Explanation of Change: The financial requirements for 1989-90 are 8.9% or $628 thousand higher than the 1988-89 forecast expenditures (which are based on the information available November 30, 1988). This increase is due primarily to:

	($000)
• Allowance for salary inflation	252
• Per diem rates for ex-Board members	135
• Vacation pay	100
• Increase in employee benefit costs	71
• Language training	28
• Internal audit	25
• Human resources planning	17

The change of 13 person-years between 1989-90 and 1988-89 is due to the technical adjustment of person-years no longer controlled by Treasury Board (see note page 4).

B. Recent Performance

1. Highlights

In 1988-89, as the result of the appointment of 4 members, the Board hopes to reduce the number of cases pending (see page 15).

Highlights of the Board's performance during 1987-88:

- In 1987-88, the Board received the largest number of new applications since it was established in 1973 (see page 16).
- As anticipated and indicated, the Board's performance, as it relates to the processing of cases, deteriorated despite efforts to minimize the effects of a difficult situation. The number of cases pending increased from 379 in 1986-87 to 432 in 1987-88.
- The decline in the Board's performance was offset in part by an increase in the success rate of mediation proceedings (see page 16).
- Introduction of the automated Case Management/Information Retrieval System in the five regional offices was completed (see page 14).

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88		
	Actual	Main Estimates	Change
Canada Labour Relations Board	6,651	6,583	68

Explanation of change: The difference between actual expenditures and the Main Estimates resulted from the following items approved by Supplementary Estimates (E) of $105 thousand:

	($000)
• increased contribution payments to employee benefit plans	50
• cost associated with the completion of the automated system project	18

C. Background

1. Introduction

Jurisdiction over labour matters in Canada is subject to a division of power between the federal and provincial governments. Although the power to legislate in the field of labour relations is the constitutional responsibility of the provinces, the federal government also has constitutional authority originally vested in the British North America Act to enact labour legislation within its own jurisdiction.

The Canada Labour Code applies to approximately 600,000 employees and their employers across Canada in industries or enterprises which are considered federal works, undertakings or businesses. These industries include interprovincial or international rail, road and pipeline transportation, shipping and related services, air transportation, interprovincial and international telecommunications, radio and television broadcasting, banks and certain Crown corporations. Also included are industries declared by Parliament to be for the general advantage of Canada, such as uranium mining, flour and feed mills, and grain elevators. Finally, all works, undertakings and businesses in the Yukon and the Northwest Territories are under federal labour jurisdiction.

The Canada Labour Relations Board is a quasi-judicial tribunal with statutory powers pertaining to the administration of Part I of the Canada Labour Code which deals with industrial relations. The Board also acts under Part II of the Code hearing appeals against safety rulings in cases where danger has been alleged. Finally, the Board rules on complaints by employees alleging that they have been discriminated against or disciplined for exercising their rights in relation to safety.

2. Mandate

The Canada Labour Relations Board's mandate is based on the authority and responsibility assigned to it under the Canada Labour Code (R.S.C. 1985, c. L-2).

3. Program Objective

To contribute to and promote effective industrial relations in any work, undertaking or business that falls within the authority of the Parliament of Canada.

4. Program Description

- the exercise of statutory powers relating to bargaining rights and their structuring;

- the investigation, mediation and adjudication of complaints alleging contraventions of provisions of the Canada Labour Code;

- the interpretation of technological change provisions affecting the terms, conditions and security of employees and the exercise of ancillary remedial authority;

- the exercise of cease and desist powers in cases of unlawful strikes or lockouts;

- the review of decisions relating to safety that are referred to the Board;

- the settling of terms of a first collective agreement;

- the provision of advice and recommendations relative to the statutory powers of the Board; and

- the provision of administrative services to these ends.

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Program has only one activity encompassing all aspects of its operation.

Organization Structure: The Board is made up of Members appointed by the Governor in Council. The Canada Labour Code provides for the basic structure of the Board. The Chairman acts as the Chief Executive Officer and reports directly to Parliament through the Minister of Labour. Terms for those on the Board are up to five years for Board Members and up to 10 years for the Chairman and each Vice-Chairman.

The Members of the Board are full-time appointees with experience and knowledge of industrial relations and labour law. Although they are based in Ottawa, the hearings are conducted across the country. (Although the Code was amended in 1984 to provide for the appointment of part-time Board Members to deal with safety cases under Part II of the Code, no such part-time appointments have been made or requested.)

The Headquarters of the Board is located in the National Capital Region and encompasses Registrar functions, Administration, Personnel, Records, Statistics, Library, Research, Legal and Information Services as well as Clerks of the Board and industrial relations specialists involved in investigation, mediation and processing of cases. Regional offices located in Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montreal and Dartmouth are staffed by industrial relations specialists and support staff involved in the processing and investigation of cases as well as the mediation of complaints of unfair labour practice and responding to situations involving unlawful strikes or lockouts. The Regional Director in each region has delegated authority to act as Registrar.

Figure 3: Organization Structure

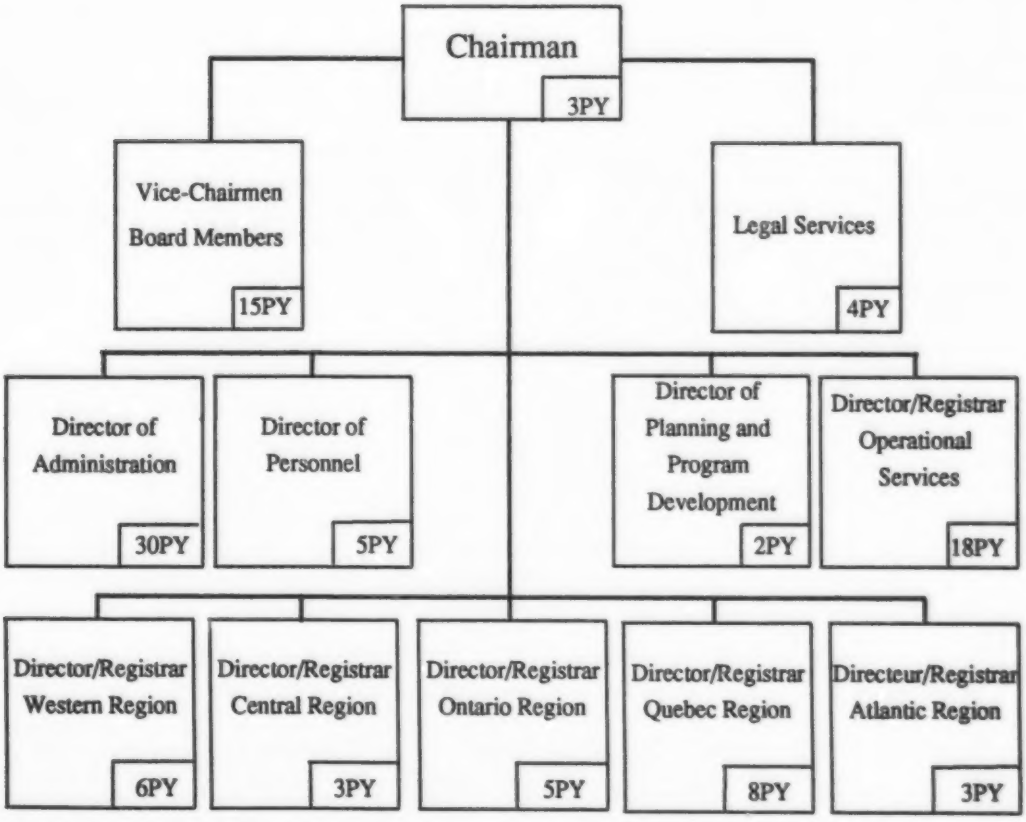

Note: The person-years figures include person-years no longer controlled by Treasury Board.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

Socio-economic climate: Deregulation in the transportation sector has meant a change in the nature of the cases that come before the Board, with very complex and time-consuming cases accounting for a steadily increasing share of the Board's case load in the past five years. Many of these cases involve the merger of small firms or their acquisition by large national companies, resulting in new organizational structures and the intermingling of employees from different bargaining units often represented by rival trade unions. These types of cases require more of the Board's time and resources, thereby increasing the average time frame for processing cases. Deregulation in the banking and financial sectors is also expected to have major repercussions. The liberalization of trade between Canada and the United States, with the resulting reorganizations and start-up of new businesses, will also unquestionably impact on the volume and nature of cases that the Board will have to consider.

Privatization: The transfer to the private sector of businesses traditionally operated by the State can have major repercussions. The most striking example is the change of status of the Post Office from a federal government department governed by the Public Service Staff Relations Act to a Crown corporation subject to the Canada Labour Code. This privatization severely taxed the Board's resources. For example, in 1985, the Board received a single application to review the bargaining unit structure at Canada Post, in its entirety. This application necessitated a series of public hearings by a bilingual panel of the Board that began in 1985-86 and are expected to continue well into the 1989-90 fiscal year. The effect of this application on the Board's resources is illustrated by the following statistics. While the application accounts for only 0.1% of the Board's case load, it has taken up approximately 7.8% of the total number of hearing days for the fiscal year 1987-88. A total of 19.4% of the Board's hearing days were devoted to cases involving Canada Post.

2. Initiatives

Review of the Canada Labour Relations Board Regulations: In order to fulfil its mandate, and in accordance with the Canada Labour Code, the Board adopted Regulations in 1978. These Regulations set forth the procedures to be followed in filing various applications, complaints, replies or interventions with the Board and the type of information these documents must contain. The only change made to these Regulations since their adoption have been administrative in nature. The experience of recent years has highlighted the need for a thorough review of this document. Various employer and employee associations will be consulted during this process. Through this review, which will be conducted in consultation with the parties who appear before it, the Board hopes to streamline its procedures, facilitate and expedite its hearings and ultimately improve its efficiency.

The Board hopes to complete the review in 1990. No additional resources will be required to carry out this project.

3. Update on Previously Reported Initiatives

Cost Recovery (first announced in 1988-89): The program to recover some of the costs incurred in producing two of the Board publications is well established. In its first year of operation, the program generated $57,400 in additional funds. This initiative is now considered to be implemented.

Updating of Board Publications (first announced in 1988-89):

- The Board has begun to update its publication "The Role of the Canada Labour Relations Board".
- Certain information that used to appear in the publication decisions/information ("di") is now published in a Bi-Monthly Bulletin.
- Three information circulars have been produced. These circulars explain briefly the procedures followed by the Board in the case of various questions that affect its clients. The costs associated with this initiative are primarily productions costs (approximately $2,000 in 1988-89).

Case Management/Information Retrieval System (first announced in 1987-88): Introduction of the system in all the regional offices has been completed, thereby providing them with access to the data banks at Headquarters and allowing them to conduct their research more quickly and efficiently. This initiative, however, is not yet completed. In 1989-90, the Board will aim to complete the data entry and conversion stages and to provide training to certain employees. To this effect, approximately $30,000 have been allocated in 1989-90.

E. Program Effectiveness

To ensure the effective fulfillment of its mandate, the Board closely monitors all cases coming before it to ensure timely processing from initial filing of an application or complaint to final disposition. To this end, the automated case management and information retrieval system greatly facilitates the monitoring and control by the Board's management of its diverse and complex case load, and provides performance data more expeditiously.

With respect to program delivery, the Board is under constant scrutiny by external sources such as employers' associations, union organizations and the legal and academic communities. In addition, the decisions of the Board may be reviewed by the courts, such as the Federal Court of Canada and the Supreme Court of Canada, if a party affected by a decision so applies. The Board continues to fare extremely well in the courts: only 5% of its decisions were the subject of applications for judicial review and only 8% of these decisions were overturned. This represents less than 0.5% of all the decisions rendered by the Board (see figure 4). Similarly, on application for reconsideration of a Board Decision by an affected party, the Board has an internal review process. In 1987-88, it granted 3 of 22 such applications filed.

Figure 4: Program Effectiveness (Judicial Review)

	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
No. of Board decisions	716	776	753	730
No. of decisions subject to judicial review proceedings	31	32	48	52
No. of applications for judicial review withdrawn by appellant party	15	11	21	13
No. of Board decisions upheld by courts	12	4	4	10
No. of Board decisions overturned by courts	3	5**	5***	1
No. of judicial review applications pending in court	1	12	18	28

** Three decisions concerned the House of Commons cases which were overturned for lack of jurisdiction.

*** Four decisions concerned the House of Commons decisions which were overturned for lack of jurisdiction.

F. Performance Information and Resource Justification

In 1989-90, the Board will continue its efforts to reduce the number of cases pending and expedite the processing of all cases that come before it. The Board also expects to render approximately 780 decisions (see figure 5).

In 1988-89, following the appointment of three new members in January and one in October, the Board will be in a better position to dispose of new applications and reduce its backlog of cases (see figure 5). However, in September 1988 a Vice-Chairman resigned and the terms of two other members will expire in 1989. The Board hopes that replacements will be appointed without delay so that its efforts to reduce the number of cases pending will not be negated.

In 1987-88, the Board received a total of 783 new applications, 20 more than in the previous year. This figure represents the largest number of new applications since the Board was established in 1973. The 379 cases that were still pending at the end of the previous year brought the total number of active cases during the year to 1,162 (see figure 5).

Figure 5: Performance Indicators

	Estimates 1989-90*	Forecast 1988-89	1877-88	1986-87	1985-86
New cases	775	770	783	763	760
Cases disposed of	780	750	730	753	770
Backlog at year-end	447	452	432	379	369
Average processing time (in days)	190	195	194	182	185
Cases heard	240	230	202	264	201
Hearing days	260	250	232	273	215
Cases determined per PY	8	7.8	7	7.8	7.9
Mediation success rate (%)	63	63	65.7	50	62
Average no. reports filed per officer	27	27	28.8	22.5	22

* Projected figures (assuming that four Board panels are available)

Note: For performance reporting purposes, all person-years (including those not controlled by Treasury Board) have been included.

Contrary to the pessimistic forecasts contained in the 1988-89 Estimates, the Board managed to maintain a relatively constant level of performance in 1987-88. Two factors accounted for this level of performance: first, a more than 15% increase in the success rate of mediation proceedings and, second, the maximum use of a new provision of the Code that empowers a single member (contrary to the normal requirement of three members) to dispose of uncontested cases. In 1987-88, the Board rendered 143 decisions under this provision, as compared with 15 in the previous year. These two initiatives, however, were not enough to reduce the number of cases pending. This objective can only be achieved if the Board has a full complement of members.

For a number of years, the Board has been reporting a very important element that impacts on program implementation and is responsible for the growing number of pending cases since 1986-87. Between the beginning of 1984 and October 1988, the Board, which is entitled to eight members under the Code, never had a full complement of members. For example, between October 1987 and March 1988, the Board never had more than five trained members and could establish no more than two panels. This situation is represented in figure 6 on page 18. The Board's ability to schedule hearings and dispose of its case load depends in large measure on the number of trained Board members who are able to hear and decide cases before the Board.

Figure 6: Board Complement of Members/Panels from January 1984 to March 1988

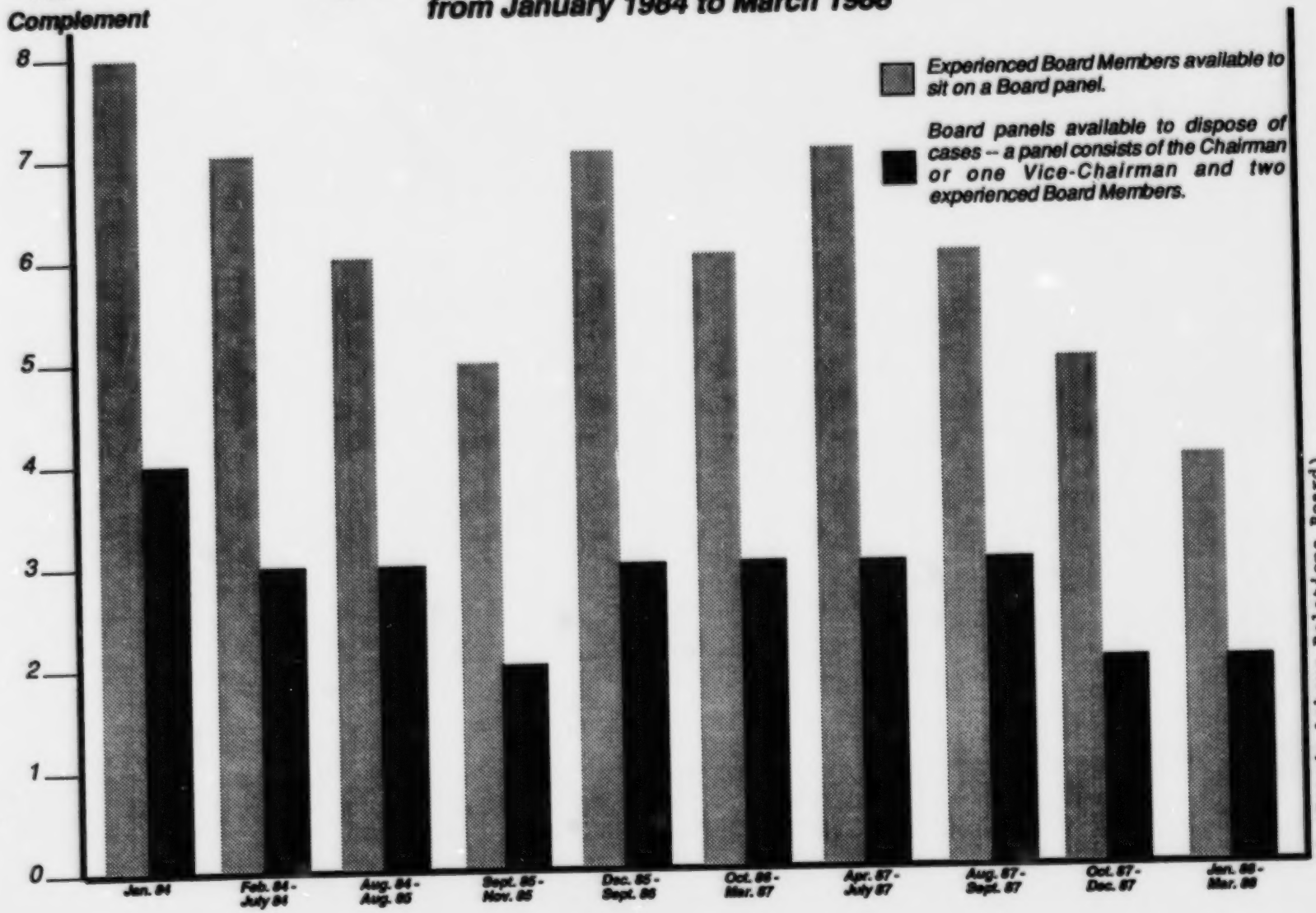

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Canada Labour Relations Board financial requirements by object are presented in Figure 7.

Figure 7: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Personnel			
Salaries and wages	5,079	4,598	4,296
Other personnel costs	6	-	-
Contributions to employee benefit plans	766	712	711
	5,851	5,310	5,007
Goods and services			
Transportation and communications	814	809	646
Information	110	90	107
Professional and special services	551	580	392
Rentals	160	74	151
Purchased repair and upkeep	60	16	40
Utilities, materials and supplies	154	154	121
Other subsidies and payments	5	28	3
	1,854	1,751	1,460
Total operating	7,705	7,061	6,467
Capital	12	28	184
	7,717	7,089	6,651

2. Personnel Requirements

Personnel expenditures account for 76% of the total expenditures of the Program. A profile of the Program's personnel requirements is provided in Figure 8.

Figure 8: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1989-90 Average Salary Provision
	89-90	88-89	87-88		
Management	8	21	21	56,200-123,400	66,757
Scientific and Professional					
Law	2	2	2	24,024-111,700	40,450
Library Science	2	2	2	22,042- 52,255	36,291
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	11	10	10	15,178- 64,300	39,620
Financial Administration	1	-	-	14,100- 63,177	-
Information Services	2	2	2	15,055- 64,300	46,000
Personnel Administration	3	3	3	14,737- 60,493	45,110
Program Administration	15	16	15	15,178- 64,300	50,640
Purchasing and Supply	1	1	1	14,155- 64,300	-
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	29	30	29	14,338-35,194	25,817
Office Equipment	1	1	-	14,043-28,019	-
Secretarial, Stenographic, Typing	15	15	18	14,210-35,419	27,114

	Non-controlled Person-Years			Current Salary Range	1989-90 Average Salary Provision
	1989-90	1988-89	1987-88		
Other	13	-	-	0 - 147,700	97,481

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1988. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Revenue

The Canada Labour Relations Board collects a cost from persons requesting a copy of transcripts or tapes of its public hearings. Also, in 1987-88 the Board implemented its cost recovery program for the publications that are produced on a regular basis. Figure 9 provides a listing of revenue generated by the Canada Labour Relations Board. This revenue is credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.

Figure 9: Revenue by Class

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Sale of copies of transcript and tapes of public hearings	10	10	6.9
Sale of Board Publications and Reasons for Decision	54	40	57.4
	64	50	64.3

4. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only expenditures to be charged to the Program's voted and statutory authorities. Other cost items, as well as revenue, need to be taken into account to arrive at the net cost of the Program. Details are provided in Figure 10.

Figure 10: Total Estimated Cost of the Program for 1989-90

(thousands of dollars)			1989-90	1988-89
Operating Expenditures			7,705	7,061
Capital			12	28
Main Estimates			7,717	7,089
Services received without charge				
Accommodation	-	From Public Works Canada	1,350	1,350
Cheque issue services	-	from Supply and Services	10	10
Employer's share of employee benefits covering insurance premiums and costs	-	from Treasury Board Secretariat	124	106
			1,484	1,466
Total program cost			9,201	8,555
Less: Revenues credited directly to the Consolidated Revenue Fund*			64	50
Estimated net program cost			9,137	8,505

* See Figure 9 for details

Conseil canadien des relations du travail

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1990-III-28
ISBN 0-660-54699-X

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Conseil canadien des relations
du travail

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources, ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépense qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 4
B. Emploi des autorisations en 1987-1988 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 6
B. Rendement récent
1. Points saillants 7
2. Examen des résultats financiers 8
C. Données de base
1. Introduction 8
2. Mandat 9
3. Objectif du Programme 9
4. Description du Programme 9
5. Organisation du Programme en vue de son exécution 10
D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 12
2. Initiatives 13
3. État des initiatives annoncées antérieurement 13
E. Efficacité du Programme 14
F. Données sur le rendement et justification des ressources 15

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 19
2. Besoins en personnel 20
3. Recettes 22
4. Coût net du Programme 23

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 -- Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1989-1990	Budget principal 1988-1989
	Conseil canadien des relations du travail		
10	Dépenses du Programme	6 951	6 377
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	766	712
	Total de l'organisme	7 717	7 089

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1989-1990
	Conseil canadien des relations du travail	
10	Conseil canadien des relations du travail - Dépenses du Programme	6 951 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990				Budget principal 1988-1989
	Années-personnes autorisées	Budgétaire Fonctionnement	Dépenses en capital	Total	
Conseil canadien des relations du travail	90	7 705	12	7 717	7 089
Années-personnes autorisées en 1988-1989	103				

Nota: Les données sur les années-personnes pour l'année financière 1989-1990 représentent le retrait des personnes nommées par le gouverneur en conseil étant donné que ces années-personnes ne relèvent plus du Conseil du trésor.

B. **Emploi des autorisations en 1987-1988 - Volume II des Comptes publics**

Crédits	(dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Conseil canadien des relations du travail			
10	Dépenses du Programme	5 922 000	6 027 000	5 939 606
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	661 000	711 000	711 000
	Total du Programme - Budgétaire	6 583 000	6 738 000	6 650 606

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990

1. Points saillants

L'objectif principal du Conseil pour 1989-1990 consistera à continuer de remplir son mandat conformément à la Partie I du Code canadien du travail (Relations du travail).

Les plans pour 1989-1990 comprennent:

- la révision en profondeur du Règlement du Conseil canadien des relations du travail afin de faciliter le traitement des requêtes déposées auprès du Conseil (voir la page 13);
- la réduction du nombre d'affaires en instance (voir la page 15);
- des mesures visant à accélérer le traitement de toutes les affaires dont le Conseil est saisi; le Conseil prévoit de rendre environ 780 décisions (voir la page 15).

2. Sommaire des besoins financiers

Le tableau 1 fait état des ressources financières dont le Conseil canadien des relations du travail prévoit avoir besoin pour le Budget des dépenses et l'exercice financier en cours.

Tableau 1: Besoins financiers

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Différence
Conseil canadien des relations du travail	7 717	7 089	628
Années-personnes	90	103	(13)

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1989-1990 excèdent de 628 000 $, soit 8,9 %, les dépenses prévues de 1988-1989 (qui sont fondées sur les renseignements disponibles au 30 novembre 1988). Cet écart est dû principalement aux postes suivants:

(en milliers de dollars)

• Provision pour inflation des coûts salariaux	252
• Rémunération (journalière) des membres dont le mandat a expiré	135
• Indemnité de vacances	100
• Augmentation du coût des avantages sociaux des employés	71
• Formation linguistique	28
• Vérification interne	25
• Planification des ressources humaines	17

La différence de 13 années-personnes entre les années financières 1989-1990 et 1988-1989 s'explique par la modification excluant les années-personnes qui ne relèvent plus du Conseil du Trésor (voir Nota à la page 4).

B. Rendement récent

1. Points saillants

En 1988-1989, grâce à la nomination de 4 membres, le Conseil espère réduire le nombre d'affaires en instance (voir la page 15).

Voici les points saillants du rendement du Conseil en 1987-1988:

- En 1987-1988 le Conseil a reçu le plus grand nombre de nouvelles requêtes depuis sa création en 1973 (voir la page 16).

- Comme cela avait été prévu et signalé, le rendement du Conseil en ce qui concerne le traitement des affaires s'est détérioré et cela malgré les efforts déployés pour minimiser les effets d'une situation défavorable. Ainsi, le nombre d'affaires pendantes est passé de 379 en 1986-1987 à 432 en 1987-1988.

- La baisse du rendement du Conseil a été en partie contrecarrée par une augmentation du taux de succès de la médiation (voir la page 17);

- Le système de gestion des affaires et de recherche documentaire a été mis sur pied dans les cinq bureaux régionaux (voir la page 14).

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2: Résultats financiers en 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-1988		
	Réel	Budget principal	Différence
Conseil canadien des relations du travail	6 651	6 583	68

Explication de la différence: La différence entre les dépenses réelles et le Budget des dépenses principal est attribuable aux postes suivants, qui ont été autorisés en vertu d'un Budget des dépenses supplémentaire (E) de 105 000 $:

	(en milliers de dollars)
• Augmentation des contributions versées aux régimes d'avantages sociaux des employés	50
• Frais occasionnés par l'achèvement du projet relatif au système de gestion des affaires et de recherche documentaire	18

C. Données de base

1. Introduction

Au Canada, la compétence en matière de relations de travail fait l'objet d'un partage de pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Quoique constitutionnellement, les relations industrielles relèvent du pouvoir législatif des provinces, le gouvernement fédéral peut, en vertu de pouvoirs que lui confère l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, légiférer également dans ce domaine, sur des questions relevant exclusivement de son champ de compétence.

Le Code canadien du travail s'applique à environ 600 000 employés, ainsi qu'à leurs employeurs, qui travaillent dans des secteurs d'activité ou dans des entreprises considérées comme des entreprises, affaires ou ouvrages de compétence fédérale au Canada. Celles-ci comprennent le transport interprovincial ou international par chemin de fer, par voie terrestre, aérienne et maritime, ainsi que les services connexes, les pipelines, les télécommunications interprovinciales et internationales, la radio et la télédiffusion, les banques et certaines sociétés d'État. Elles comprennent aussi les entreprises que le Parlement du Canada déclare être à l'avantage du Canada en général, comme les mines d'uranium, les minoteries, les usines d'aliments et les silos à céréales. Enfin, du point de vue des relations du travail, tous les ouvrages, entreprises ou affaires exploités au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest sont de compétence fédérale.

Le Conseil canadien des relations du travail est un tribunal quasi judiciaire investi de pouvoirs légaux en ce qui touche l'application de la Partie I du Code canadien du travail, qui porte sur les relations du travail. Il agit également en vertu de la partie II du Code, entendant les appels interjetés relativement à des décisions concernant la sécurité dans des affaires où l'existence d'un danger est invoquée. Enfin, le Conseil statue sur les plaintes déposées par les employés qui disent avoir été victimes de discrimination ou avoir fait l'objet d'une mesure disciplinaire pour avoir exercé leurs droits au chapitre de la sécurité.

2. Mandat

Le mandat du Conseil canadien des relations du travail est établi en fonction des pouvoirs et des responsabilités dont l'investit le Code canadien du travail (L.R.C. 1985, c. L-2).

3. Objectif du Programme

Contribuer au développement de relations industrielles efficaces et les promouvoir dans toute entreprise, toute affaire ou tout travail relevant du Parlement du Canada.

4. Description du Programme

- Exercer des pouvoirs légaux au chapitre des droits de négociation et de leur structuration;

- Faire des enquêtes et régler, par voie de médiation, les plaintes alléguant qu'il y a eu violation des dispositions du Code canadien du travail;

- Interpréter les dispositions portant sur les changements technologiques qui influent sur les conditions de travail et la sécurité des employés et ordonner les mesures de redressement qui s'imposent;

- Exercer le pouvoir de rendre des ordonnances de ne pas faire en cas de grèves ou de lock-out illégaux;

- Réviser, lorsqu'il en est saisi, les décisions qui portent sur la sécurité;

- Régler les modalités d'une première convention collective;

- Donner des conseils et faire des recommandations en ce qui concerne les pouvoirs légaux du Conseil;

- Se doter des services administratifs nécessaires à ces activités.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure par activité: Le Programme comprend une seule activité qui embrasse tous les aspects de son fonctionnement.

Organisation: Le Conseil est formé de membres nommés par le gouverneur en conseil. La structure de base du Conseil est prévue par le Code canadien du travail. Le président du Conseil fait fonction de fonctionnaire administratif en chef et est comptable au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Travail. Le président et les vice-présidents sont nommés pour un maximum de 10 ans, tandis que les membres du Conseil ont un mandat de 5 ans.

Les membres du Conseil sont nommés à temps plein et possèdent de l'expérience et des connaissances dans le domaine des relations de travail et du droit du travail. Leur bureau se trouve à Ottawa, mais les audiences sont tenues partout au Canada. (Des modifications apportées au Code en 1984 prévoient la nomination au Conseil de membres à temps partiel qui seraient chargés de traiter, en vertu de la partie II, les affaires ayant trait à la sécurité. Toutefois, aucune nomination de ce genre n'a eu lieu et aucune demande n'a été faite en ce sens.)

L'administration centrale du Conseil est située dans la région de la Capitale nationale et regroupe les services de greffier, l'administration, le service du personnel, le service des dossiers, les statistiques, la bibliothèque, les services de recherche, le contentieux et les services d'information, de même que des commis-greffiers et des spécialistes en relations de travail chargés des enquêtes, de la médiation et du traitement des affaires. Le personnel des bureaux régionaux de Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Dartmouth se compose de spécialistes des relations de travail et d'employés de soutien. Ces employés participent aux enquêtes relatives aux affaires et au traitement de celles-ci, de même qu'à la médiation des plaintes de pratique déloyale de travail, et ils s'occupent des affaires découlant de grèves ou de lock-out illégaux. Dans chaque région, le directeur régional exerce des fonctions de greffier en vertu de pouvoirs qui lui sont délégués.

Tableau 3: Organigramme

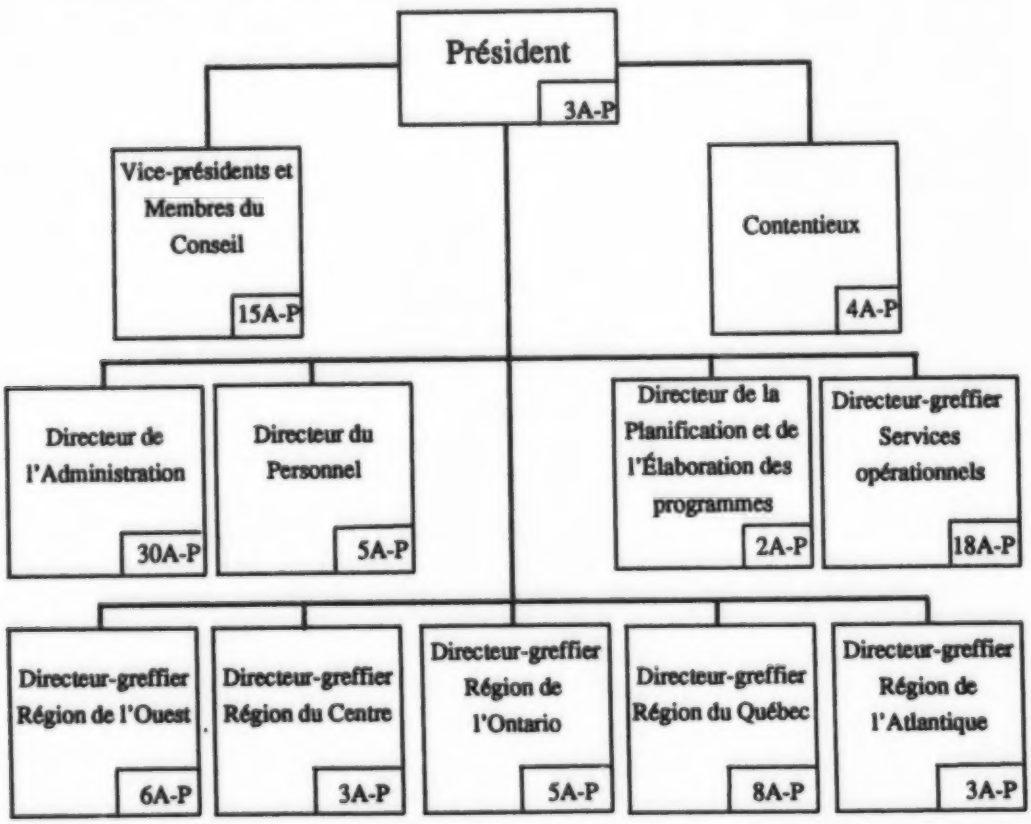

Nota: Les données sur les années-personnes comprennent les années-personnes qui ne relèvent plus du Conseil du Trésor.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Le climat socio-économique: La déréglementation dans le secteur des transports, s'est traduite par une évolution de la nature des affaires dont le Conseil est saisi, de sorte que la grande proportion d'affaires très complexes dont le règlement demande beaucoup de temps n'a cessé de croître au cours des cinq dernières années. Dans de nombreux cas, de petites entreprises fusionnent ou de grandes sociétés nationales s'en portent acquéreurs, ce qui entraîne des restructurations et des fusions de groupes d'employés faisant partie d'unités de négociation qui sont souvent représentées par des syndicats rivaux. Ce genre d'affaires exigent plus de temps et de ressources, ce qui contribue aussi à allonger le délai moyen de traitement des affaires. On peut également prévoir que la déréglementation dans les secteurs bancaires et financiers aura des effets importants. De la même façon, comme la libéralisation des échanges entre le Canada et les Etats-unis donnera lieu à la création de nouvelles entreprises ou au regroupement d'entreprises existantes, celle-ci aura indéniablement des répercussions sur le volume et la nature des affaires que le Conseil devra trancher.

La privatisation: Le transfert au secteur privé d'entreprises autrefois exploitées par l'Etat peut avoir des répercussions importantes. L'exemple le plus frappant est celui de la transformation du ministère des Postes (jusque-là assujetti à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique) en une société d'État (assujettie au Code canadien du travail). Cette privatisation a grandement mis à contribution les ressources du Conseil. Ainsi, en 1985, le Conseil a été saisi d'une requête unique visant à faire réviser la structure des unités de négociation de la Société dans son ensemble. Cette requête a nécessité une série d'audiences publiques devant un quorum bilingue. Les audiences ont débuté en 1985-1986 et devront se poursuivre pendant une bonne partie de l'année financière 1989-1990. Les statistiques qui suivent font état des conséquences de cette requête sur les ressources du Conseil. Du point de vue statistique, la requête ne représente que 0,1 % du volume de travail du Conseil, mais a nécessité près de 7,8 % des jours d'audience pendant l'année financière 1987-1988. Au total, les affaires touchant Postes Canada ont nécessité 19,4 % du nombre total de jours d'audience du Conseil.

2. Initiatives

Révision du Règlement du Conseil canadien des relations du travail: Afin de remplir son mandat, et tel que le lui permet le Code canadien du travail, le Conseil a adopté un Règlement en 1978. Ce Règlement détermine la façon dont diverses requêtes, plaintes, réponses ou interventions doivent être déposées auprès du Conseil et le genre d'informations que ces documents doivent contenir. Le Règlement n'a subi que des modifications de nature administrative depuis son adoption. Or, l'expérience des dernières années a mis en évidence la nécessité d'effectuer une révision en profondeur de cet instrument. Diverses associations patronales et syndicales seront consultées au cours du processus. Grâce à cette révision effectuée avec la collaboration des parties qui se présentent devant lui, le Conseil espère améliorer ses procédures, faciliter et accélérer les enquêtes et finalement accroître son efficacité.

Le Conseil souhaite compléter cette initiative au cours de 1990. Cette initiative ne nécessitera pas de ressources supplémentaires.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Recouvrement des coûts (annoncée initialement en 1988-1989): Le programme visant à recouvrer certains frais de production de deux des publications du Conseil est bien implanté. La première année de fonctionnement a produit des fonds supplémentaires de 57 400 $. Cette initiative est maintenant considérée comme terminée.

Mise à jour des publications du Conseil (annoncée initialement en 1988-1989):

- Le Conseil a entamé la mise à jour de sa publication «Le rôle du Conseil canadien des relations du travail».

- Certaines informations qui figuraient auparavant dans la publication Décisions/Information («di») sont maintenant contenues dans un Bulletin bimestriel.

- Trois circulaires d'information ont été rédigées; ces circulaires expliquent brièvement les procédures suivies par le Conseil dans le cas de différentes questions qui intéressent ses clients. Les coûts associés à cette initiative sont principalement des coûts de publication (environ 2 000 $ pour 1988-1989).

Le système de gestion des affaires et de recherche documentaire (annoncée initialement en 1987-1988): Le système a été instauré dans tous les bureaux régionaux, ce qui leur permet d'avoir accès aux banques de données de l'administration centrale et d'effectuer des recherches d'une manière plus rapide et efficace. Cette initiative n'est cependant pas terminée. En 1989-1990, le Conseil s'efforcera de compléter la conversion et l'entrée des données ainsi que la formation de certains de ses employés. Les ressources prévues à cet effet pour 1989-1990 sont d'environ 30 000 $.

E. Efficacité du Programme

Afin de remplir efficacement son mandat, le Conseil surveille étroitement le déroulement de toutes les affaires dont il est saisi, pour s'assurer que le délai qui s'écoule entre le dépôt initial d'une requête ou d'une plainte et son règlement final est aussi court que possible. A cette fin, le système de gestion des affaires et de recherche documentaire permet à la direction de contrôler beaucoup plus facilement le traitement des affaires complexes et variées dont le Conseil est saisi et de fournir avec plus de célérité les données ayant trait au rendement.

En ce qui concerne l'exécution du Programme, le Conseil est l'objet d'un examen constant de la part d'organismes de l'extérieur comme les associations d'employeurs et les syndicats, ainsi que de la part des milieux juridique et universitaire. En outre, les décisions du Conseil peuvent être révisées par les tribunaux réguliers, tels que la Cour fédérale du Canada et la Cour suprême du Canada, si l'une des parties auxquelles elles s'appliquent en fait la demande. Le Conseil continue à avoir beaucoup de succès devant les tribunaux, car seulement 5 % de ses décisions ont été soumises à la révision judiciaire. Sur ce nombre, seulement 8 % ont été infirmées, ce qui représente moins de 0,5 % de toutes les décisions rendues par le Conseil (voir le tableau 4). De même, le Conseil a recours à une procédure interne de révision de ses décisions lorsqu'une partie intéressée présente une requête en réexamen. En 1987-1988, il a agréé 3 des 22 requêtes de ce genre dont il a été saisi.

Tableau 4: Efficacité du Programme (révision judiciaire)

	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988
Décisions du Conseil	716	776	753	730
Décisions soumises aux procédures de révision judiciaire	31	32	48	52
Requêtes en révision judiciaire retirées par la partie appelante	15	11	21	13
Décisions maintenues par les tribunaux	12	4	4	10
Décisions infirmées par les tribunaux	3	5**	5***	1
Requêtes en révision judiciaire en instance devant les tribunaux	1	12	18	28

** Trois de ces décisions concernaient la Chambre des communes et ont été infirmées pour défaut de compétence.

*** Quatre de ces décisions concernaient la Chambre des communes et ont été infirmées pour défaut de compétence.

F. Données sur le rendement et justification des ressources

En 1989-1990, le Conseil poursuivra ses efforts en vue de réduire le nombre de causes en instance et d'accélérer le traitement de toutes les affaires dont il est saisi. Le Conseil prévoit également de rendre environ 780 décisions (voir le tableau 5).

En 1988-1989, grâce à la nomination de trois nouveaux membres en janvier et d'un autre en octobre, le Conseil sera en meilleure position pour trancher les nouvelles requêtes et faire baisser l'arriéré des affaires (voir le tableau 5). Un des vice-présidents a cependant démissionné en septembre 1988 et le mandat de 2 autres membres expirera en 1989. Le Conseil espère que la nomination des remplaçants s'effectuera sans tarder afin que ses efforts pour réduire le nombre de causes en instance n'aient pas été en vain.

En 1987-1988, le Conseil a reçu, au total 783 nouvelles requêtes, soit 20 de plus que l'année précédente. En fait, en 1987-1988, le Conseil a reçu le plus grand nombre de nouvelles requêtes depuis sa création en 1973. Si l'on ajoute à ce nombre les 379 affaires qui étaient toujours en instance à la fin de l'année précédente, le total des requêtes à traiter pour l'année se chiffre à 1162 (voir le tableau 5).

Tableau 5: Indicateurs de rendement

	Budget des dépenses 1989-1990*	Prévu 1988-1989	1987-1988	1986-1987	1985-1986
Nouvelles affaires	775	770	783	763	760
Affaires réglées	780	750	730	753	770
Affaires en instance à la fin de l'année	447	452	432	379	369
Temps moyen de traitement (en jours)	190	195	194	182	185
Affaires entendues	240	230	202	264	201
Jours d'audience	260	250	232	273	215
Affaires réglées par A-P	8	7,8	7	7,8	7,9
Taux de succès de la médiation (%)	63	63	65,7	50	62
Moyenne des rapports présentés par agent	27	27	28,8	22,5	22

* Projections (À supposer que quatre quorums seront disponibles)

Nota: Le Tableau des Indicateurs de rendement fait état de toutes les années personnes (y compris celles qui ne relèvent plus du Conseil du Trésor).

Contrairement aux prévisions pessimistes contenues dans le Plan des dépenses de 1988-1989, le Conseil a réussi à maintenir un rendement relativement constant en 1987-1988. Cela a été rendu possible d'une part grâce à une augmentation de plus de 15 % du taux de succès de la médiation et d'autre part à l'utilisation optimale d'une nouvelle disposition du Code qui permet à un seul membre (contrairement aux trois requis normalement) de disposer des cas non contestés. Ainsi, en 1987-1988, le Conseil a rendu 143 décisions en vertu de cette disposition (15 l'année précédente). Ce double effort n'a cependant pas suffi pour permettre au Conseil de réduire le nombre d'affaires en instance. Celui-ci ne peut espérer réaliser cet objectif que dans la mesure où son effectif est complet.

Depuis plusieurs années, le Conseil cite un facteur très important qui influe sur l'exécution du programme et qui est responsable de l'augmentation des affaires pendantes depuis 1986-1987: entre le début de 1984 et le mois d'octobre 1988, l'effectif du Conseil, qui légalement peut compter jusqu'à huit membres, n'a jamais été complet; par exemple, d'octobre 1987 à mars 1988, le Conseil ne comptait pas plus de cinq membres expérimentés et ne pouvait former plus de deux quorums. Le tableau 6 à la page 18 illustre cette situation. Or, la capacité du Conseil de tenir des audiences et de s'acquitter de sa charge de travail dépend dans une large mesure du nombre de membres expérimentés qui sont en mesure de trancher les affaires dont il est saisi.

Tableau 6: Complément de Membres du Conseil/quorums de janvier 1984 à mars 1988

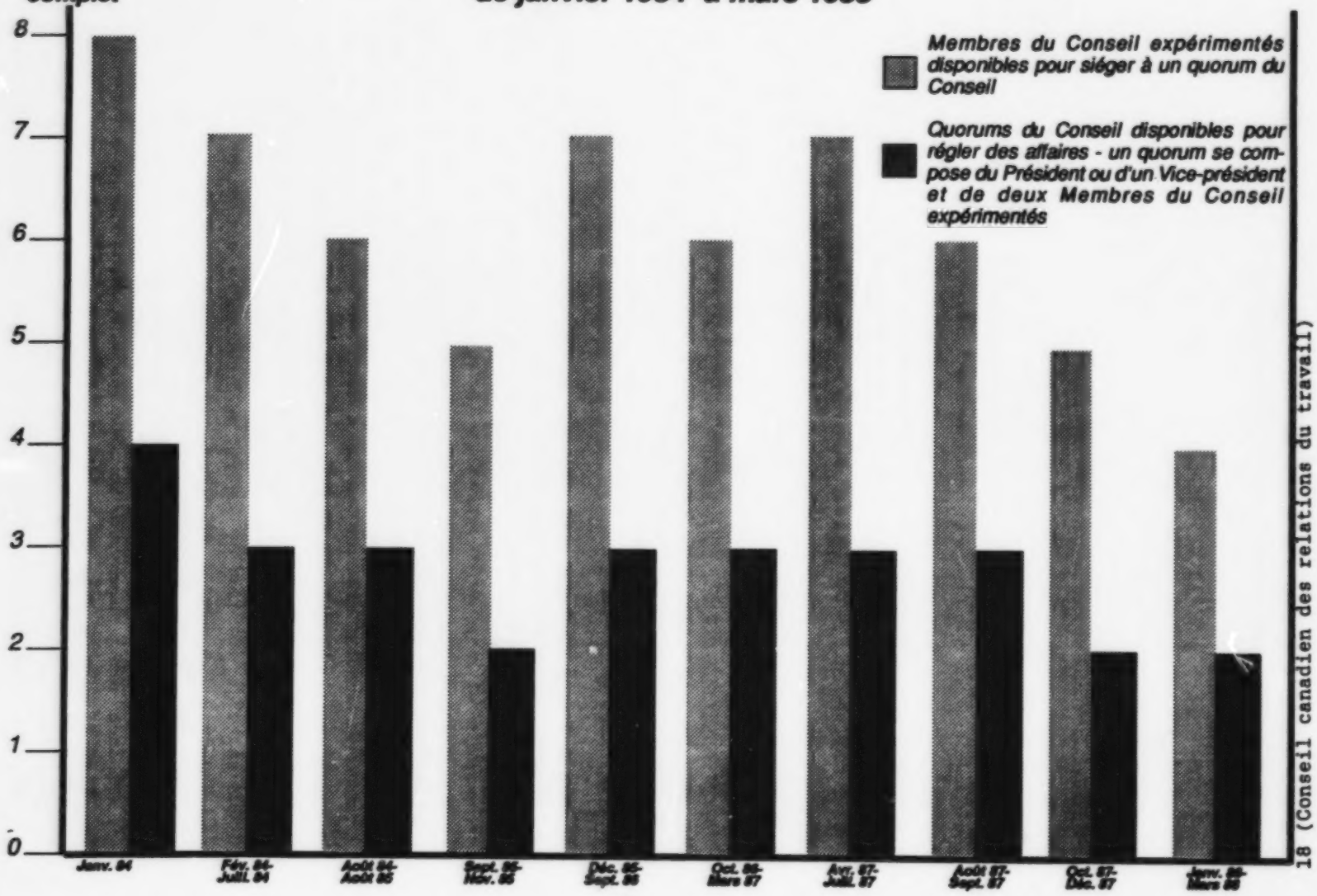

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Le tableau 7 montre, par article, les dépenses du Conseil canadien des relations du travail.

Tableau 7: Détails des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Personnel			
Traitements et salaires	5 079	4 598	4 296
Autres frais touchant le personnel	6	-	-
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	766	712	711
	5 851	5 310	5 007
Biens et services			
Transports et communications	814	809	646
Information	110	90	107
Services professionnels et spéciaux	551	580	392
Location	160	74	151
Achat de services de réparation et d'entretien	60	16	40
Services publics, fournitures et approvisionnements	154	154	121
Autres subventions et paiements	5	28	3
	1 854	1 751	1 460
Total des dépenses de fonctionnement	7 705	7 061	6 467
Capital	12	28	184
	7 717	7 089	6 651

2. Besoins en personnel

Les dépenses en personnel représentent 76 % des dépenses totales de fonctionnement du Programme. Un aperçu des besoins en personnel du Programme est présenté au tableau 8.

Tableau 8: Détails des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Echelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen
	1989-1990	1988-1989	1987-1988		1989-1990
Gestion	8	21	21	56 200-123 400	66 757
Scientifique et professionnelle					
Droit	2	2	2	24 024-111 700	40 450
Bibliothéconomie	2	2	2	22 042- 52 255	36 291
Administration et service extérieur					
Services administratifs	11	10	10	15 178- 64 300	39 620
Gestion des finances	1	-	-	14 100- 63 177	-
Services d'information	2	2	2	15 055- 64 300	46 000
Gestion du personnel	3	3	3	14 737- 60 493	45 110
Administration des programmes	15	16	15	15 178- 64 300	50 640
Achat et approvisionnement	1	1	1	14 155- 64 300	-
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	29	30	29	14 338- 35 194	25 817
Mécanographie	1	1	-	14 043- 28 019	-
Secrétariat, sténographie et dactylographie	15	15	18	14 210- 35 419	27 114

	Années-personnes non-contrôlées			Echelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen
	1989-1990	1988-1989	1987-1988		1989-1990
Autres	13	-	-	0 - 147 700	97 481

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels au 1 octobre 1988. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. Recettes

Le Conseil canadien des relations du travail obtient des personnes qui en font la demande un montant pour les transcriptions ou les bandes enregistrées de ses audiences publiques. En outre, en 1987-1988, le Conseil a mis en oeuvre un programme de recouvrement des coûts dans le cas des documents qu'il publie régulièrement. Ses recettes paraissent au tableau 9. Celles-ci sont versées directement au Trésor et ne peuvent être utilisées par le Programme.

Tableau 9: Recettes par catégorie

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévu 1988-1989	Réel 1987-1988
Vente de transcriptions et de bandes enregistrées (audiences publiques)	10	10	6,9
Vente de publications du Conseil et de Motifs de décision	54	40	57,4
	64	50	64,3

4. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur les crédits votés et législatifs. Mais il faut aussi tenir compte des services reçus sans frais et des recettes du Programme pour en établir le coût net. Le tableau 10 fournit des détails à ce sujet.

Tableau 10: Coût total du Programme pour 1989-1990

(en milliers de dollars)		1989-1990	1988-1989
Dépenses de fonctionnement		7 705	7 061
Dépenses en capital		12	28
Budget des dépenses principal		7 717	7 089
Services reçus sans frais			
Locaux	- de Travaux publics	1 350	1 350
Emission des chèques	- d'Approvisionnements et services	10	10
Contribution de l'employeur aux avantages sociaux des employés pour les primes d'assurance et d'autres frais	- du Secrétariat du Conseil du Trésor	124	106
		1 484	1 466
Coût Total du Programme		9 201	8 555
Moins: recettes à valoir directement sur le Trésor*		64	50
Coût net estimatif du Programme		9 137	8 505

* Voir les détails au tableau 9